

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 007-7624/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention au profit du Club Nautique Marignanais pour l'organisation d'une étape de la coupe du Monde de windsurf PWA (Professional Windsurfing Association) - Approbation d'une convention MET 19/13608/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

Le Club Nautique Marignanais (CNM) a pour objet de promouvoir la pratique des sports nautiques sur l'Étang de Berre et de participer à la formation de coureurs de haut niveau en funboard slalom.

Basé à la plage du Jaï de Marignane, le CNM a une expérience confirmée dans l'organisation de manifestations de haut niveau et une connaissance optimale de ce site naturel et de ses infrastructures. Fort de sa réussite dans l'édition 2019, le CNM a été à nouveau choisi par la « Professional Windsurfing

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Association » (PWA), organisatrice de la Coupe du Monde de Funboard, pour accueillir une étape en 2020 de la Coupe du Monde PWA de windsurf slalom hommes et femmes.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association CNM afin de soutenir cet événement de renommée internationale prévu du 31 mars au 5 avril 2020, en présence des 100 meilleurs coureurs internationaux hommes et femmes, issus de 25 nations.

Cette manifestation, organisée sur six journées, libre d'accès, permet au public d'assister à des manches où s'opposent des champions du windsurf qui vont concourir pendant plusieurs mois sur différents continents pour obtenir le titre mondial PWA Slalom.

Le choix de l'Etang de Berre comme espace de compétition affirme la potentialité de ce site notamment aux équipes des différentes nations en recherche de base d'entraînement en vue de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour lesquels la ville de Marseille accueillera les épreuves de voile. Cela positionne aussi la Métropole Aix-Marseille Provence comme territoire majeur pour l'accueil de manifestations nautiques nationales et internationales.

La couverture médiatique par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés dans cette discipline, les retransmissions par internet en direct avec commentateur permettent une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole, avec la co-participation du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la commune de Marignane souhaite soutenir l'accueil et l'organisation d'une étape la Coupe du Monde de Windsurf PWA sur l'Etang de Berre à Marignane.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires pour l'exercice 2020, la Métropole se propose d'octroyer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°Guichet Unique	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2020_00522	Club Nautique Marignanais	Etape de la Coupe du Monde de windsurf PWA	120 000€	209 608 €	120 000 €	120 000 €	OUI
TOTAL						120 000 €	

Il convient de noter qu'au-delà de 23 000 euros, une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire doit permettre de verser l'aide financière.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération° HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe ;
- le solde de 20% sur production, avant le 1er novembre 2020, du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020**

- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n° FAG 021/5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de soutenir l'association Club Nautique Marignanais pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Windsurf PWA (Professionnel Windsurfing Association) sur le territoire métropolitain.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires pour l'exercice 2020, une subvention de 120 000 euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association CNM afin de soutenir l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Windsurf PWA.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2020 ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020